



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
→ TPSGC  
10th Floor, 4900 Yonge Street /  
10e étage, 4900 rue Yonge  
Toronto  
Ontario  
M2N 6A6

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Veillez adresser les demandes de renseignements à l'autorité contractante à  
Hussain.Noor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
10th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto  
Ontario  
M2N 6A6

<b>Title - Sujet</b> Vivres et logements	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0113-19CS07/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0113-19CS07	<b>Date</b> 2019-06-07
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-007-7771	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-9-42012 (007)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-06-17</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Noor, Hussain	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor007
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (647) 295-3458 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification n° 002 est publiée pour reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner et apporter des changements au document d'invitation à soumissionner.**

**À : Page 1, L'invitation prend fin**

**Supprimer :** 2019-06-10 14:00 Eastern Daylight Saving Time (EDT)

**Ajouter :** 2019-06-17 14:00 Eastern Daylight Saving Time (EDT)

**À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE SÉLECTION, 4.1.2 Évaluation financière**

**Supprimer :** la section en entier.

**Insérer ce qui suit : 4.1.2 Évaluation financière**

**4.1.2.1** Les soumissionnaires peuvent présenter des soumissions pour un (1) ou plusieurs emplacements énumérés à l'annexe « B » - Base de paiement (Révision 2). S'ils présentent une soumission pour plus d'un (1) emplacement, ils doivent soumettre une soumission distincte pour chaque emplacement.

**4.1.2.2** Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix conformément à l'annexe B, Base de paiement en dollars canadiens. La détermination du prix doit être fournie pour tous les postes individuels de l'emplacement faisant l'objet de l'offre.

**4.1.2.3** Le prix évalué total est la somme de tous les coûts totaux pour les trimestres, y compris l'utilisation de la laveuse et de la sècheuse et les vivres pour chaque emplacement individuel : Mag Aerospace, Journey Air et Diamond Flight Centre à l'Annexe B - Base de paiement (Révision 2).

**4.1.2.4** *Clause du Guide des CCUA : [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix*

**Veillez noter qu'un maximum de trois (3) contrats sera attribué pour chaque emplacement. Dans le cas où un soumissionnaire est retenu pour plus d'un emplacement, un seul contrat regroupera ces emplacements.**

**À l'ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révision 1)**

**Supprimer :** l'annexe en entier.

**Insérer : ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révision 2), ci-jointe.**

**À l'ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (Révision 1)**

**Supprimer :** l'annexe en entier.

**Insérer : ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (Révision 2), ci-jointe.**

**\*Veillez noter que les changements sont apportés pour augmenter de 2 à 3 le nombre de superviseurs à Journey Air Windsor.\***

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**

---

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révision 2)**

**1. Objectif**

Services consistant à fournir le logement et les vivres aux cadets et au personnel du programme de bourse de pilote d'avion de la région du Centre, dans le voisinage des centres de vol suivants :

1. MAG Aerospace Garson  
8555, chemin Aviation  
Garson (Ontario)  
P3L 1V4
2. Journey Air Windsor  
2800, avenue Hayes  
Windsor (Ontario)  
N8V 1A1
3. Diamond Flight Centre London  
2530, boul. Blair  
London (Ontario)  
N5V 3Z9

**2. Renseignements généraux**

1. Le programme de bourse de pilote d'avion (BPA) est un programme d'instruction de sept semaines comprenant des cours théoriques et du pilotage conçu pour permettre à environ 245 cadets de l'air, venant de tout le Canada, d'obtenir une licence de pilote privé de Transports Canada conformément au *Règlement de l'aviation canadien* (RAC). L'instruction est donnée par des écoles ou des clubs de pilotage membres de l'Association du transport aérien du Canada (ATAC) pour toutes les régions, sauf le Québec.
2. Le vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) a délégué au Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad & RJC) la responsabilité de gérer le programme de BPA, qui comprend la sélection des clubs ou écoles de pilotage, le pouvoir de négocier et de conclure des contrats avec les associations et la supervision des contrats de pilotage sur les plans de la conformité et des paiements. Selon les procédures habituelles d'exécution décentralisée et de contrôle centralisé, les cinq (5) unités régionales de soutien aux cadets (URSC) sont responsables de la mise en œuvre du programme.
3. Les URSC (Atlantique, Est, Centre, Nord-Ouest et Pacifique) ont délégué la responsabilité de la mise en œuvre du programme de BPA à l'échelle régionale à l'officier des opérations aériennes des cadets de la région (O Op ACR). Lorsque l'ATAC fournit les noms des établissements de formation prêts à offrir le programme de BPA, les URSC effectuent une inspection dans chaque école ou club de pilotage qui présente une demande et elles effectuent une évaluation comparative des clubs ou écoles de pilotage conformément au GUIDE D'INSPECTION ET D'ÉVALUATION COMPARATIVE DES CLUBS/ÉCOLES DE PILOTAGE. Le résultat est envoyé au D Cad & RJC, sous forme de liste d'établissements recommandés pour la sélection finale des clubs ou écoles de pilotage. Une fois que les écoles ont été sélectionnées et approuvées par le QGDN et l'ATAC/le MDN, l'attribution des contrats de pilotage est coordonnée.

4. Dans la région du Centre (l'Ontario moins Ottawa), l'ATAC a confié en sous-traitance à trois (3) autres écoles de pilotage le mandat d'offrir l'instruction au sol et en vol à un total de 36 cadets pendant l'été de 2019.

5. Le programme de BPA des cadets de l'air est très intense et permet d'obtenir en sept (7) semaines la licence de pilote privé de Transports Canada, qui exige normalement un cours d'au moins quatre (4) mois. Chaque journée du programme est entièrement consacrée à l'instruction au sol et en vol suivie de périodes d'études concentrées avec tutoriels, qui se déroulent le soir dans les lieux d'hébergement. L'instruction, les services d'alimentation et les locaux d'hébergement doivent donc être intégrés et coordonnés de manière très serrée. Il faut réduire au minimum le temps consacré aux déplacements pour les repas, l'accès aux logements et les activités de l'école de pilotage.

### 3. Portée

L'entrepreneur doit fournir les vivres et le logement à un total de trente-six (36) étudiants pour la période du 7 juillet 2019 au 24 août 2019 (49 jours) et six (6) officiers de supervision (2 superviseurs – London et Sudbury, 3 superviseurs pour Windsor) pour la période du 3 juillet 2019 au 24 août 2019 (53 jours).

### 4. Tâches

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit dans le voisinage immédiat des centres de vol :

#### MAG Aerospace

- Les logements et les installations sanitaires qui conviennent pour un groupe de six (6) cadets adolescents (y compris des installations récréatives). Les stagiaires arriveront le 7 juillet 2019 et partiront le 24 août 2019, pour un total de 48 nuitées.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper pour six (6) cadets du 7 juillet au 23 août 2019 inclusivement.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper, de même que les installations sanitaires qui conviennent, pour deux (2) officiers superviseurs. Les officiers superviseurs arriveront le 3 juillet 2019 et partiront le 24 août 2019, pour un total de 53 nuitées.
- Pour le 24 août 2019, fournir le déjeuner seulement aux cadets et les repas habituels aux officiers superviseurs.

#### Journey Air

- Les logements et les installations sanitaires qui conviennent pour un groupe de douze (12) cadettes adolescentes (y compris des installations récréatives). Les stagiaires arriveront le 7 juillet 2019 et partiront le 24 août 2019, pour un total de 48 nuitées.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper pour douze (12) cadettes du 7 juillet au 23 août 2019 inclusivement.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper, de même que les installations sanitaires qui conviennent, pour trois (3) officiers superviseurs. Les officiers superviseurs arriveront le 3 juillet 2019 et partiront le 24 août 2019, pour un total de 53 nuitées.

- Pour le 24 août 2019, fournir le déjeuner seulement aux cadets et les repas habituels aux officiers superviseurs.

#### Diamond Flight Centre

- Les logements et les installations sanitaires qui conviennent pour un groupe de dix-huit (18) cadets adolescents (y compris des installations récréatives). Le ratio hommes/femmes n'est pas encore connu. Les stagiaires arriveront le 7 juillet 2019 et partiront le 24 août 2019, pour un total de 48 nuitées.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper pour dix-huit (18) cadets du 7 juillet au 23 août 2019 inclusivement.
- Tous les vivres, y compris le déjeuner, le dîner et le souper, de même que les installations sanitaires qui conviennent, pour deux (2) officiers superviseurs. Les officiers superviseurs arriveront le 3 juillet 2019 et repartiront le 24 août 2019, pour un total de 53 nuitées.
- Pour le 24 août 2019, fournir le déjeuner seulement aux cadets et les repas habituels aux officiers superviseurs.

#### **Logement pour MAG Aerospace, Journey Air et Diamond Flight Centre :**

- Il doit y avoir des chambres en occupation double pour les cadets (2 personnes par chambre avec lits individuels).
- Il doit y avoir des chambres en occupation simple pour les officiers de supervision (1 personne par chambre).
- Toutes les chambres doivent disposer d'un placard individuel pour que les cadets puissent ranger leurs vêtements.
- Toutes les chambres doivent disposer d'un rangement individuel pour le rangement de vêtements et d'effets personnels.
- Toutes les chambres doivent disposer d'un bureau ou d'une surface de travail que les cadets pourront utiliser pour étudier.
- Toutes les chambres doivent comporter une salle de bain individuelle.
- Un téléphone résidentiel doit être fourni pour le groupe ou individuellement.
- Il doit y avoir une salle commune avec télévision câblée.
- La chambre doit être équipée d'un accès Internet haute vitesse.
- Des laveuses et des sécheuses doivent être disponibles sur place à tous les jours.
- Toutes les chambres doivent disposer d'un appareil de conditionnement d'air.
- Deux passe-partout pour toutes les chambres doivent être fournis.
- Le ménage doit être fait une fois par semaine.
- L'entrepreneur doit veiller à ce qu'il ait assez de draps, d'oreillers et de couvertures pour un changement hebdomadaire des articles de literie. De plus, des articles de literie pour les cadets ou les employés qui souffrent d'allergies doivent être offerts en plus de ceux du locateur. Le changement de serviettes doit se faire le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine. L'entrepreneur est responsable du nettoyage ou du blanchissage de tous les articles susmentionnés. Le lavage de la literie et des serviettes ne doit pas monopoliser les laveuses et les sécheuses à la disposition des cadets et du personnel.
- L'entrepreneur doit veiller à ce qu'il y ait l'espace nécessaire dans chaque logement pour faciliter le repassage. L'entrepreneur doit aussi fournir suffisamment de prises de courant et un éclairage convenable (conformément au *Code national du bâtiment*).
- Toutes les chambres doivent être situées dans un même pavillon ou secteur pour faciliter la supervision. Il ne faut pas que d'autres invités soient logés dans le même secteur que le personnel du Canada.

- Les installations récréatives doivent se trouver à dix (10) minutes de marche au plus des logements et offrir une variété d'installations sportives (piscine, gymnase, terrains de soccer/base-ball, etc.).

**NOTE : Les chambres doivent être situées dans le même établissement pendant toute la durée du contrat. Aucun déménagement ne sera autorisé ni même envisageable pendant la durée du contrat.**

### **Vivres pour MAG Aerospace, Journey Air et Diamond Flight Centre :**

Les vivres comprennent le déjeuner, le dîner, le souper et les collations du soir tous les jours.

- Les vivres doivent être substantiels et sains, comme il convient pour des adolescents actifs, en pleine croissance. Tous les repas doivent être conformes au Guide alimentaire canadien.
- Les repas doivent être présentés de manière appétissante et variée. L'établissement pourvoyeur doit être propre, en bon état et conforme à toutes les normes de protection contre les incendies. Les cadets doivent être nourris d'une manière qui facilite la supervision.
- Le déjeuner et le souper doivent être servis à un endroit situé entre les logements et les centres de pilotage. Quant au dîner, il doit être servi dans un endroit situé au plus à dix (10) minutes en voiture de chaque centre de vol. En raison des limites de temps, il faut que le service des repas soit efficace et que la période de repas ne dépasse pas une heure. Étant donné les fluctuations des horaires de l'instruction, il se peut que les cadets arrivent parfois en retard pour le dîner ou le souper. L'entrepreneur doit pouvoir composer avec des retards à l'arrivée de grands groupes de cadets, retards pouvant aller jusqu'à une heure. L'entrepreneur doit pouvoir emballer et remiser la nourriture de trois (3) cadets au maximum s'il leur arrive de rater un repas, pour le leur servir plus tard. L'État avisera l'entrepreneur le plus tôt possible lorsqu'il y aura des retards.

### **L'État demande que les repas se déroulent aux heures suivantes :**

Déjeuner	6 h à 7 h
Dîner	12 h à 13 h
Souper	17 h 30 à 18 h 30

À noter : Il n'y a pas d'heure arrêtée pour les collations du soir. Des collations peuvent être fournies au personnel de l'état-major qui distribuera la nourriture aux cadets dans les chambres.

### **Les menus doivent être constitués comme suit :**

#### **(1) Déjeuner – Fournir les types d'aliments et de mets préparés suivants dans les quantités indiquées au déjeuner :**

- (a) des agrumes et des jus de fruit ou de légume;
- (b) des céréales, une cuite et trois prêtes à manger;
- (c) au moins une sorte d'œufs et un plat principal de déjeuner (crêpes, par exemple);
- (d) une sorte de viande à déjeuner et un type de fromage ou de yogourt;
- (e) une sorte de légume (des fèves au lard ou des pommes de terre frites, par exemple);
- (f) un produit fraîchement cuit et deux sortes de produits panifiés avec accompagnements;
- (g) au moins deux boissons chaudes et deux boissons froides, y compris du lait.

#### **(2) Dîner – Les types et le nombre d'aliments et de plats préparés suivants doivent être fournis au dîner :**

- (a) une soupe ou une entrée;
- (b) un mets protéiné fraîchement préparé avec des accompagnements convenables;
- (c) un sandwich chaud;
- (d) un sandwich froid;
- (e) une pomme de terre ou un autre mets;
- (f) un autre légume chaud;
- (g) une sélection de salades d'après le menu de comptoir à salades indiqué ci-dessus;
- (h) trois desserts préparés, deux choix de fruits frais et crème glacée ou yogourt;
- (i) du pain et des petits pains (trois sortes);
- (j) au moins deux boissons chaudes et deux boissons froides, y compris du lait.

**(3) Souper – Les types et le nombre d'aliments et de plats préparés suivants doivent être fournis au souper :**

- (a) une soupe ou une entrée;
- (b) deux mets protéinés fraîchement préparés avec des accompagnements convenables, dont au moins un constitué d'une pièce de viande, de poisson ou de volaille (rôti, côtelette, steak, escalope ou filet);
- (c) une pomme de terre ou un autre mets;
- (d) deux autres légumes cuits;
- (e) une sélection de salades d'après le menu de comptoir à salades indiqué ci-dessus;
- (f) trois desserts préparés, deux choix de fruits frais et crème glacée ou yogourt;
- (g) pain et petits pains (trois sortes).

**(4) Collation du soir**

- (a) On sert une boisson et deux aliments par personne.
- (b) Du thé et du café seront servis, ainsi qu'au moins deux des boissons suivantes : lait partiellement écrémé, lait au chocolat, chocolat chaud et boissons aux fruits.
- (c) Au moins trois des aliments suivants sont proposés : fruits frais, sandwiches, biscuits, muffins, carrés, tartes, beignes, fromage et biscuits salés.

**Les éléments du menu doivent être préparés au jour le jour avec des ingrédients frais.**

## Qualité :

La qualité des repas peut contribuer au succès. Les repas pour les cadets et le personnel qui participent au programme de bourse de pilote d'avion (BPA) de la région du Centre doivent, à tout le moins, suivre le Guide alimentaire canadien.

L'entrepreneur doit se conformer aux lois suivantes :

*Loi sur les produits alimentaires;*  
*Loi sur les produits agricoles au Canada;*  
*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments;*  
*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation;*

ainsi qu'aux règles et règlements ci-après régissant les restaurants et services de traiteurs :

*Règlement sur la vente au détail des aliments et sur les services alimentaires;*  
*Code de pratique de la sécurité alimentaire pour le secteur canadien des services alimentaires;*  
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario;

ou autres règlements en vigueur, présentés comme des constats de fait.

## Salubrité des aliments

L'entrepreneur doit pouvoir consulter des renseignements sur la salubrité des aliments, y compris les rappels de produits, les allergies et les guides pratiques sur le traitement de questions de salubrité particulières.

## Sources d'information

Les lois se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice : <http://laws-lois.justice.gc.ca/>.  
Des renseignements sur la salubrité des aliments sont affichés sur le site Web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/sante/salubrite-aliments.html>.

## Contraintes :

- Étant donné le peu de temps disponible pour l'exécution de ce programme intense et les ressources de transport limitées, les logements doivent se trouver à moins de trente (30) minutes en voiture de chaque centre de vol.
- Tous les immeubles et installations occupés ou utilisés par l'État de quelque façon doivent être entretenus aux frais du fournisseur, et ce, de façon à ce qu'ils soient en tout temps conformes au *Code national du bâtiment*. Le mess doit répondre aux règlements présentés dans le *Code d'hygiène à l'intention de l'industrie canadienne des services alimentaires (C-85-011-009/FP-001)*, le *Règlement fédéral sur les halocarbures* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, et le Manuel des services d'alimentation du MDN.
- Pour des raisons de sécurité, les installations attribuées au personnel et aux cadets doivent être occupées par l'État selon un principe d'utilisation exclusive, nonobstant la disponibilité de pièces qui pourrait résulter d'une réduction temporaire du nombre de personnes logées comme prévu. Aucun autre invité ne sera autorisé à occuper les pièces ou passer par les installations ou pièces attribuées aux officiers ou aux cadets sans l'autorisation de l'État.

## Soutien aux clients

Le client assurera la surveillance des cadets et leur transport entre les centres de vol, les logements et les lieux de service des repas.



---

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT (Révision 2)**

Prix ferme tout compris en dollars canadiens pour les vivres et les logements, conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

**Besoin ferme**

**Mag Aerospace**

**1. Logements**

**1.1 Chambres pour deux personnes pour les cadets**

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 3 (nombre de chambres) x 48 (nombre de nuitées) = \_\_\_\_\_ \$

**1.2 Chambres pour une personne pour les superviseurs**

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 2 (nombre de chambres) x 53 (nombre de nuitées) = \$ \_\_\_\_\_

**1.3 Utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse**

\_\_\_\_\_ \$ par jour x 53 (nombre de jours) = \_\_\_\_\_ \$

**Coût total pour les chambres, y compris l'utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse =**  
\_\_\_\_\_ \$

**2 Vivres**

**2.1 Déjeuner pour les cadets**

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 6 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

**2.2 Déjeuner pour les superviseurs**

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

**2.3 Dîner pour les cadets**

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 6 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

**2.4 Dîner pour les superviseurs**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-19CS07/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-19CS07

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-9-42012

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR007  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.5 Souper pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 6 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.6 Souper pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.7 Collation pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 6 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.8 Collation pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

Coût total des vivres = \_\_\_\_\_ \$

Prix évalué total pour Mag Aerospace (1. Logements + 2. Vivres) = \_\_\_\_\_ \$

## Journey Air

### 1. Logements

#### 1.1 Chambres pour deux personnes pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 6 (nombre de chambres) x 48 (nombre de nuitées) = \_\_\_\_\_ \$

#### 1.2 Chambres pour une personne pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 3 (nombre de chambres) x 53 (nombre de nuitées) = \$ \_\_\_\_\_

#### 1.3 Utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse

\_\_\_\_\_ \$ par jour x 53 (nombre de jours) = \_\_\_\_\_ \$

Coût total pour les chambres, y compris l'utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse =  
\_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-19CS07/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-19CS07

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-9-42012

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR007  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 2. Vivres

### 2.1 Déjeuner pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 12 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.2 Déjeuner pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 3 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.3 Dîner pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 12 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.4 Dîner pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 3 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.5 Souper pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 12 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.6 Souper pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 3 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.7 Collation pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 12 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.8 Collation pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 3 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

**Coût total des vivres = \_\_\_\_\_ \$**

**Prix évalué total pour Journey Air (1. Logements + 2. Vivres) = \_\_\_\_\_ \$**

---

## Centre d'aviation Diamond

### 1. Logements

#### 1.1 Chambres pour deux personnes pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 9 (nombre de chambres) x 48 (nombre de nuitées) = \_\_\_\_\_ \$

#### 1.2 Chambres pour une personne pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par chambre x 2 (nombre de chambres) x 53 (nombre de nuitées) = \$ \_\_\_\_\_

#### 1.3 Utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse

\_\_\_\_\_ \$ par jour x 53 (nombre de jours) = \_\_\_\_\_ \$

**Coût total pour les chambres, y compris l'utilisation d'une laveuse et d'une sècheuse =**  
\_\_\_\_\_ \$

### 2. Vivres

#### 2.1 Déjeuner pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 18 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

#### 2.2 Déjeuner pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

#### 2.3 Dîner pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 18 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

#### 2.4 Dîner pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

#### 2.5 Souper pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 18 (nombre de cadets) x 48 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

#### 2.6 Souper pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour x 2 (nombre de superviseurs) x 53 (nombre de repas) = \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-19CS07/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-19CS07

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-9-42012

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR007  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 2.7 Collation pour les cadets

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour × 18 (nombre de cadets) × 48 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

### 2.8 Collation pour les superviseurs

Tarif journalier ferme de \_\_\_\_\_ \$ par jour × 2 (nombre de superviseurs) × 53 (nombre de repas) =  
\_\_\_\_\_ \$

**Coût total des vivres = \_\_\_\_\_ \$**

**Prix évalué total pour Diamond Flight Centre (1. Logements + 2. Vivres) = \_\_\_\_\_ \$**